

Les webinaires Volta permettent d'avoir un meilleur aperçu de la gamme de produits et de solutions liés au compteur digital (ou intelligent)

L'actuel déploiement du compteur digital (ou intelligent), qui est appelé à remplacer progressivement l'ancien compteur qui tourne à l'envers, apparaît comme un des vecteurs importants permettant aux consommateurs de disposer de meilleures informations en temps réel et ainsi de mieux maîtriser leurs coûts énergétiques. Un autre élément qui pourrait jouer un rôle important est l'introduction d'une composante capacitaire dans le futur tarif de distribution (GRD) et de sa possible implémentation selon les caractéristiques propres de chacune des différentes régions. En effet, ce tarif de capacité sera appliqué en Flandre dès le 1er janvier 2022, tandis qu'en Wallonie et en Région Bruxelles Capitale, il est actuellement examiné pour chacune de leur prochaine méthodologie tarifaire tout en gardant un œil attentif sur le retour d'expérience de la Flandre. La volonté du gouvernement flamand via l'introduction du tarif de capacité est de rendre la facture énergétique partiellement dépendante de la capacité mise à disposition. Donc un peu à l'image de ce qui se fait aux Pays-Bas, un des objectifs est d'augmenter ainsi la flexibilité de la consommation électrique en impliquant des agrégateurs d'électricité dont le rôle est de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande en électricité sur le réseau. En outre, ce besoin de plus grande flexibilité est également renforcé par l'augmentation constante de la demande en énergies électrique des foyers et des PME en raison notamment de l'utilisation croissante de véhicules électriques (ou plug-in hybrides) et de pompes à chaleur.

Ainsi à moyen terme, on pourrait s'attendre, un peu comme au Pays-Bas, à évoluer plus vers des tarifs de type « dynamiques ou ToU (« Time of Use ») » et à voir ainsi apparaître de nouveaux acteurs du secteur tels que des agrégateurs électriques (ou opérateurs d'équilibre du réseau) qui pourraient compenser financièrement les utilisateurs finaux en contrepartie de leur offre de flexibilité.

La tendance à s'orienter vers plus d'autoconsommation se précise également en Belgique grâce aussi à diverses mesures d'accompagnement implémentées et adaptées aux spécificités propres de chacune des régions. De plus, afin de répondre aux exigences de directive européenne d'efficacité énergétique (DEE), les GRD doivent également faire évoluer leurs compteurs classiques vers des compteurs digitaux afin de répondre à la constante évolution technologique du secteur. C'est le cas actuellement en Flandre où les propriétaires d'installations photovoltaïques ne pourront plus bénéficier du compteur qui tourne à l'envers depuis la décision de la Cours constitutionnelle. De même, en Région Bruxelloise où le compteur digital est devenu obligatoire; tandis qu'en Wallonie, le gouvernement incite petit à petit les usagers à remplacer les compteurs classiques par des compteurs digitaux mais tout en leur laissant encore un peu plus de temps pour pouvoir prendre leurs dispositions.

Dans ce contexte, il devient donc intéressant de pouvoir synchroniser la production d'énergie locale avec la consommation d'énergie électrique au moyen d'un système de gestion d'énergie intelligente orienté client aussi appelé « CEMS » ("Customer Energy Management Systems"). Il s'agit de systèmes de composants qui communiquent non seulement entre eux mais aussi avec le compteur digital et les différents fournisseurs de services énergétiques afin de contrôler et/ou de gérer entièrement la consommation d'énergie (voir Figure 1).

L'énergie produite peut également être stockée via un stockage thermique (chaudières, ...), ou un stockage électrique (batteries, ...). Le système CEMS permet ensuite de réutiliser cette énergie sans l'injecter dans le réseau à un faible coût. De cette manière, l'autoconsommation peut être augmentée tout en évitant de surcharger le réseau et en veillant à ce que la puissance de pointe soit mieux répartie sur toute la journée.

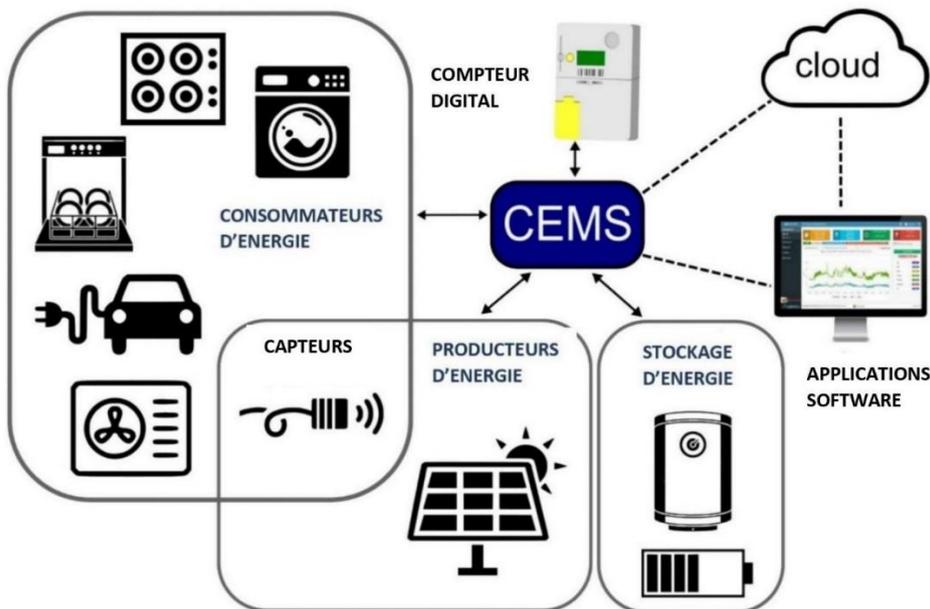


Figure 1: Monitoring et gestion des consommateurs, des producteurs et du stockage d'énergie via un système CEMS

Il est donc très important que le secteur électrotechnique soit prêt à répondre aux nombreuses questions formulées par les utilisateurs finaux résidentiels et les PME.

C'est pourquoi, depuis juin 2020, Volta a commencé à développer un projet subventionné de 3 ans appelé COOCK CEMS (ou en français " Recherche et développement collectifs et diffusion des connaissances collectives"). L'objectif de ce projet est réellement de sensibiliser le secteur électrotechnique à l'introduction du compteur digital dans le contexte actuel des différentes régions mais aussi de les informer sur l'étendue de la gamme de produits et des solutions existants qui y sont liés.

Dans ce contexte, Volta organisera 2 webinaires en français (mais aussi en néerlandais) sur les applications et produits intelligents avec tous les fabricants qui sont enregistrés sur le site [maconsosouslalupe.be](https://www.maconsosouslalupe.be). Nous invitons tous les fabricants compatibles avec le compteur digital via le port P1 ou S1 permettant la lecture des données pas encore enregistrés à s'inscrire sur ce site.

Les 2 webinaires en langue française portant sur les applications intelligentes liées au compteur digital auront lieu le 21 avril 2021 et seront diffusés en directe via [maconsosouslalupe.be](https://www.maconsosouslalupe.be) depuis un studio professionnel situé à Malines ([webinarsolutions](https://www.webinarsolutions.be)). Ces webinaires sont organisés dans le cadre du projet COOCK CEMS et bénéficieront de l'intervention de représentants provenant d'un ou plusieurs GRD francophone(s). L'inscription pour les sessions en français sera disponible très bientôt sur le site web de Volta. Pour rappel, la participation à cet événement est gratuite.

<https://www.volta-org.be/fr/employeurs/agenda>

Volta a également créé une brochure sur le CEMS qui sera présentée lors d'un des deux webinaires. La brochure donnera un aperçu des possibilités offertes par les systèmes de gestion de l'énergie "clients" (CEMS).